



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Parcs regionaux

Question écrite n° 45566

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le rôle des parcs naturels régionaux en matière de création d'emplois. En effet, une étude réalisée par CDC Consultants en 1995 souligne la contribution essentielle des parcs à l'aménagement du territoire et à la revitalisation de l'espace rural. Plus particulièrement, les parcs naturels régionaux semblent permettre la création de nombreux emplois de types variés. Sur la base d'une étude auprès de vingt parcs, le rapport de CDC Consultants estime entre 18 000 et 30 000 le nombre d'emplois à durée déterminée pouvant être créés. Les parcs naturels régionaux ont donc un puissant impact économique en zone rurale, qu'il ne faut pas négliger. Aussi il lui demande quelles mesures elle compte prendre afin de favoriser l'essor des parcs naturels régionaux et leur implantation en zone rurale.

Texte de la réponse

Madame le ministre de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire sur l'essor des parcs naturels régionaux et leur implantation en zone rurale. Dès son arrivée au ministère de l'environnement et conformément à la politique en matière d'emploi décidée par le Gouvernement, elle a pris l'initiative de demander à la fédération des parcs naturels régionaux une étude sur ce sujet. Le ministre de l'environnement est donc à l'initiative de l'étude mentionnée par l'honorable parlementaire et a financé cette étude. Les résultats de cette étude sont très encourageants et démontrent le considérable apport des PNR en matière de maintien et/ou de création d'emplois par les PNR dans des zones qui sont souvent des zones rurales prioritaires en matière d'aménagement du territoire. Le ministre de l'environnement s'en rejouit puisqu'elle n'a cessé de plaider en faveur des parcs naturels régionaux depuis son arrivée au ministère de l'environnement. Depuis lors, plusieurs PNR ont été créés (Bauges, Chartreuse, Loire, Anjou, Touraine), plusieurs autres sont en cours de création (Verdon, Perche, Gatinais...). Il est souhaitable que les PNR existants soient partie prenante non seulement de la politique d'environnement et du patrimoine mais aussi de la politique d'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45566

Rubrique : Parcs naturels

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6091

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1207